

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
09 OCTOBRE 2023**

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire
M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, C.Jaubert, C.Lafond
M. A.Boutry, L.Faraut

Excusés :

M. L.Jacq, T.Parin

Absents :

M. L.Jacq, donne pouvoir à M. A.Vallet
M. T.Parin donne pouvoir à M. L.Bianchi

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

- Compte 66 111 : Intérêts d'emprunts : + 500 €
- Compte 60 621 : Combustibles : - 500 €

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

2 / Délibération portant sur l'adhésion au nouveau Groupement d'Achat d'Energie géré par le SIEEEN :

M. le maire informe les membres du conseil municipal que la commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, porté par les

Syndicats d'Energie de la Région Bourgogne-Franche Comté depuis le 09 janvier 2017.

Au fil des années, la commune a bénéficié des différents marchés de fourniture d'énergie et d'un accompagnement de proximité.

Depuis 2021, l'Europe subit une crise énergétique sans précédent qui impacte très fortement les marchés de gros de l'énergie et donc les factures des consommateurs.

C'est dans l'optique de s'adapter aux nouvelles pratiques d'achat que les Syndicats d'Energie de la région ont décidé de créer un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

Le comité syndical du SIEEEN, coordonnateur, a renouvelé l'exonération de cotisation pour les communes qui lui reversent en intégralité la taxe sur l'électricité.

Le nouveau groupement est donc gratuit pour la commune adhérente.

L'adhésion doit avoir lieu avant le 29 février 2024.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'adhésion au nouveau groupement d'achat d'énergie coordonné par le SIEEEN.

3 / Délibération portant sur la revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise :

M. le maire précise que cette indemnité a été créée en 2014 et qu'elle est réévaluable tous les quatre ans.

Cette indemnité est mensuelle et proratisée au nombre d'heures de travail réalisé.

A ce jour :

Groupe 1 : 20 € : Mme E.Charmot (secrétaire) ; M. G.Dureuil (agent technique)

Groupe 2 : 10 € : Mme V.Caron ; Mme S.Robin

M. le maire propose pour :

- groupe 1 : 50 €

- groupe 2 : 30 €

Il précise également qu'il prend en compte l'augmentation de l'inflation depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'augmentation de l'IFSE proposée par monsieur le maire.

4 / Informations diverses :

→ Réseau d'alerte :

M. le maire fait part de la sortie du Réseau d'alerte dans lequel la commune avait été inscrite en 2022 et donne lecture de la lettre reçue le 03 août 2023 de Monsieur le Préfet et Madame la Directrice départementale des finances publiques de la Nièvre.

M. le maire se félicite de cette décision ainsi que l'équipe municipale et l'ensemble des personnels de la commune, et demande à chacun de maintenir les efforts afin de poursuivre cette dynamique positive.

Sur la gestion 2022, l'autofinancement dégagé a augmenté grâce à l'évolution favorable des recettes et dépenses réelles de fonctionnement.

Ce résultat ne justifie plus un suivi approfondi de la part de la direction départementale des finances publiques et des services de l'état.

M. le maire précise qu'il aura fallu trois ans pour se remettre de la baisse de dotation budgétaire de 2019 (-9%), des augmentations très importantes des coûts de fonctionnement et charges diverses tout en augmentant les taxes de façon très raisonnable.

→ Noël des enfants :

Le Noël des enfants de la commune aura lieu le 16 décembre autour d'un goûter.

Comme les années précédentes, les achats se feront à King Jouet à Nevers ; les cadeaux seront récupérés par la municipalité pour être distribués le jour J.

M. le maire propose une augmentation de 5€ du montant du bon cadeau, soit une valeur totale de 25€.

Ce bon sera transmis aux parents courant novembre/début décembre.

→ Repas des Aînés :

C'est avec une grande satisfaction que M. le maire informe l'équipe municipale du retour du repas des Aînés.

Il se fera au restaurant de Bona chez Mme Perraudin.

M. le maire invite les Aînés de 65 ans et plus à informer la mairie de leur choix : repas ou colis, **avant le 17 novembre**.

→ Organisation du comice agricole du canton :

M. le maire transmet les dates du comice agricole : 24 et 25 août 2024.

Une première réunion a eu lieu le mardi 10 octobre 2023 à la salle des fêtes de St Benin en présence du comité d'organisation, des différents maires et des résidents du canton.

L'élection de la reine du comice se déroulera le samedi 04 mai 2024 à St Benin d'Azy.

Les jeunes filles âgées de 16 à 23 ans souhaitant participer au concours doivent se faire connaître auprès de leur mairie.

Chaque commune devra être représentée par un ou deux référents qui participeront aux réunions mensuelles (14 novembre - 19h, salle des fêtes de St Benin).

Chaque commune devra réaliser un char fleuri dont la thématique est à son initiative.

Les personnes souhaitant être référent ou participer à l'élaboration du char peuvent s'inscrire en mairie.

M. le maire et l'équipe municipale souhaite que cette occasion soit un temps fort pour la commune et que la future représentation du char soit une fierté pour les Billy-Chevannais.

→ Départ en retraite de l'agent technique :

9 candidats ont postulé à l'offre d'emploi.

Les entretiens vont avoir lieu en mairie du 16 au 20 octobre 2023.

→ Projet d'aménagement agrivoltaïque :

M. le maire informe que M. Dominique Chatelain, agriculteur de Beaumont-Sardolles exploitant des terres agricoles sur la commune de Billy-Chevannes, a sollicité la Société Térapolis pour réaliser une étude de projet agrivoltaïque aux alentours du lieu-dit « le Mont ».

Plusieurs réunions ont eu lieu en préfecture, à la communauté de commune, à la direction départementale des territoires et en mairie.

Initialement, le projet portait sur une superficie de 80 hectares.

Suite au carottage et à l'identification des zones humides, le projet a été réduit à 27 hectares.

Une réunion publique est planifiée la semaine du 20 novembre à la salle des fêtes avec les chefs de projet de la société Térapolis. Elle permettra d'éclairer la population sur les enjeux, le déroulement et les échéances du projet, les objectifs et le montant de la fiscalité dont pourrait bénéficier la commune.

Le conseil municipal aura un avis consultatif à donner.

La décision finale est de la responsabilité du préfet.

→ Rapport annuel de fonctionnement de la station d'épuration 2022 :

M. le maire transmet les conclusions du rapport de visite faite le 12 septembre 2023.

Les analyses pratiquées sur le rejet témoignent d'un bon fonctionnement. Toutefois la fosse toutes eaux accuse une charge très importante et doit être vidangée au plus vite pour ne pas risquer de compromettre l'ensemble du traitement.

La dernière vidange date de septembre 2021.

Un devis a été signé ; la vidange de la station sera réalisée très prochainement.

→ Carte communale :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de son souhait de réengager le projet de carte communale.

M. le maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

L'élaboration d'une carte communale constituerait pour la commune une opportunité de mener une réflexion globale sur son développement économique, paysager... à long terme.

Toutefois, n'ayant plus la compétence en matière de document d'urbanisme cette démarche devra être validée par voie de délibération par le conseil communautaire.

Questions diverses :

Pas de question diverse.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : décembre 2023.